



Décès au Laos : inscription dans le registre suisse de l'état civil

Juin 2025

Documents à soumettre

- Acte de décès en original** (ໃບຢັ້ງຢືນເສຍຊີວິດ / baiyangyun kan siasivid) délivré par le chef du village ou par le Bureau des affaires intérieures du district, uniquement aux ressortissants laotiens ou aux personnes nées au Laos. Pour les personnes qui ne sont pas nées au Laos, l'hôpital compétent délivre un avis de décès (Death Certificate).
- Traduction de l'acte de décès** dans une langue nationale suisse ou anglais effectué par un traducteur agréé par le Ministère des Affaires Etrangères du Laos.
- Passeport suisse** ainsi que **carte d'identité** du défunt (renvoyé sur demande)

Les documents et certificats légalisés peuvent être présentés pendant les heures d'ouverture du guichet (sur rendez-vous) auprès de la représentation suisse à Vientiane ou Bangkok ou être envoyés par la poste.

Traduction

Tous les documents rédigés en laotien doivent être préalablement traduits dans une langue nationale suisse ou en anglais par un traducteur agréé par le Ministère des Affaires étrangères laotien. Seuls les documents qui sont déjà entièrement bilingues (laotien/anglais) n'ont pas besoin d'être traduits.

Légalisation

Tous les documents du Laos ainsi que leurs traductions doivent être certifiés par le Ministère des Affaires étrangères du Laos.

Les coordonnées du Ministère des Affaires étrangères du Laos ainsi que des informations complémentaires sont disponibles sur le lien suivant : www.mofa.gov.la

Informations supplémentaires

Funérailles

Il existe la possibilité de faire appel à une entreprise de pompes funèbres. Il est recommandé de demander un devis préalablement. La représentation travaille habituellement avec l'entreprise suivante:

35 North Wireless Road, (Thanon Witthayu)
Bangkok 10330

G.P.O. Box 821, Bangkok 10501

Telefon: 02 674 6900; Fax: 02 674 6901
bangkok@eda.admin.ch
www.eda.admin.ch/bangkok

AsiaOne International Repatriation & Funeral Service
No.7, Chan Road Soi 46, Watprayakrai,
Bangkolaem, Bangkok, 10120 Thailand
Tel: +66 (0) 2675-0501 , +66 (0) 2675-0502
Fax: +66 (0) 2675-2227
Website: www.asiaone-thf.com
Email: info@asiaone-thf.com

Extrait du registre de famille

Si besoin, un extrait du registre des familles peut être demandé environ 5-6 semaines après la transmission de l'acte de décès auprès de l'arrondissement de l'état civil compétent du lieu d'origine. Ce document est requis pour toutes les démarches administratives en Suisse (banques, assurances, caisse de compensation, etc.).

Rente de survivant

Si le défunt était enregistré auprès de l'ambassade, l'Assurance de vieillesse et de survivants AVS à Genève est automatiquement informée du décès. Au moyen du lien suivant [formulaire 318.000.2](#) le partenaire peut procéder à une demande de rente de survivant. Le document dûment rempli et signé peut être envoyé à cette ambassade pour transmission à l'AVS.